



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

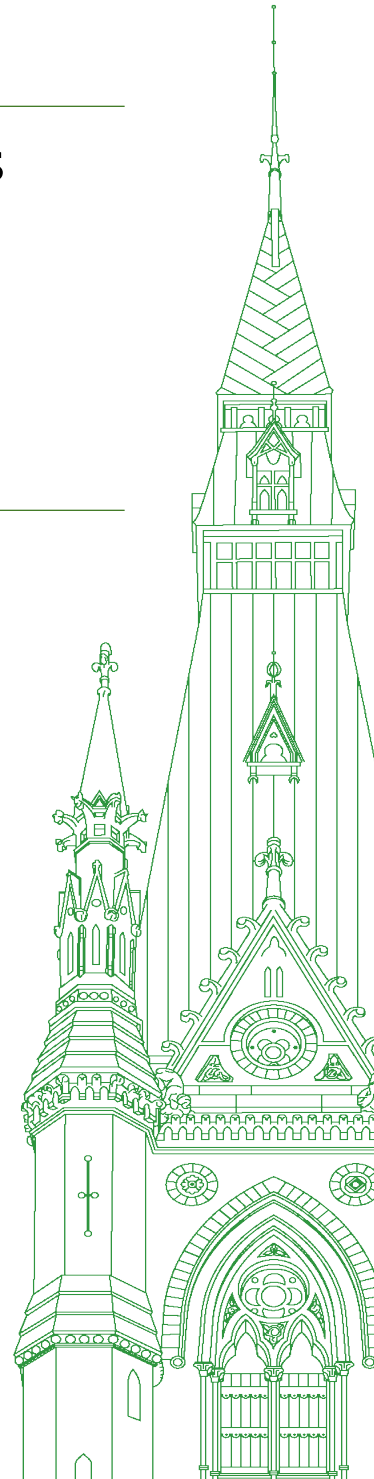
**NUMÉRO 027**

**PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY**

Le jeudi 12 mars 2026

---

Président : Terry Duguid





## Comité permanent des ressources naturelles

Le jeudi 12 mars 2026

• (1530)

[Traduction]

**Le président (L'hon. Terry Duguid (Winnipeg-Sud, Lib.)):** La séance est ouverte.

Nous allons commencer, comme nous le faisons toujours, par souligner que nous nous réunissons sur le territoire non cédé de la nation anishinabe algonquine.

Bienvenue à la 27<sup>e</sup> réunion du Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule en format hybride, même si personne n'y assiste virtuellement. Je vais donc me dispenser de ces explications.

Je rappelle à nos participants de bien vouloir attendre que je les nomme. Personne ne participe par vidéoconférence, et je vais donc sauter cette partie. Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le jeudi 18 septembre 2025, le Comité poursuit son étude de la gestion des exportations d'énergie canadiennes.

Chers collègues, je souhaite la bienvenue, encore une fois, à la cheffe nationale Cindy Woodhouse-Nepinak. C'était un grand jour hier pour vous, madame la cheffe. Je vous en félicite.

Aujourd'hui, vous êtes accompagné de Benjamin Green-Stacey, directeur du développement économique, et de Graeme Reed, conseiller stratégique. Bienvenue.

Y a-t-il quelqu'un d'autre dans votre délégation, madame la cheffe? Vous avez des gens qui vous appuient, qui sont libres de prendre place à la table s'ils le souhaitent.

**Cheffe nationale Cindy Woodhouse-Nepinak (Assemblée des Premières Nations):** Comme il se doit.

**Le président:** Vous avez cinq minutes pour faire votre déclaration liminaire, puis nous passerons aux questions.

Chers collègues, la cheffe nationale peut rester de 30 à 35 minutes environ. Nous allons essayer de faire deux tours. Je vais peut-être devoir raccourcir la deuxième. Je sais que vous vous montrerez conciliants.

Sur cela, madame la cheffe, il est formidable de vous revoir et de revoir votre équipe. Bienvenue.

**Cheffe nationale Cindy Woodhouse-Nepinak:** Mille mercis, monsieur le président.

Merci à chacun de vous d'être ici aujourd'hui. Je tiens à remercier tous les membres du Comité. Je sais qu'il est toujours difficile de se pencher sur les questions liées aux pensionnats.

Je veux évidemment remercier le premier ministre, son prédécesseur et de nombreux députés de tous les partis qui m'ont aidée au cours des derniers mois dans mes fonctions de cheffe nationale, et même avant lorsque j'étais cheffe régionale, afin de faire le travail nécessaire pour qualifier les pensionnats comme il se doit.

Je sais que nous avons beaucoup de travail à faire, mais l'autre jour était une journée historique. J'espère que ce n'était que le début, que nous serons nombreux à pouvoir rapatrier une partie de nos artefacts au pays. C'était aussi l'occasion de commémorer, bien entendu, un chapitre sombre de l'histoire de notre pays, mais aussi, sans aucun doute, d'essayer de trouver la façon d'aller de l'avant ensemble. C'était vraiment une journée remplie d'émotions, et je suis très reconnaissante envers toutes les personnes qui étaient présentes. Des membres de tous les partis étaient là, et j'en suis reconnaissante. Il faut saluer ceux qui le méritent.

Je tiens aussi à remercier le défunt pape et le pape actuel, que je verrai le 9 avril. Je vais passer la journée avec lui, et je suis vraiment impatiente, car Dieu est si bon, et il nous a donné le moment présent. Une fois de plus, je remercie le Créateur de nous avoir réunis aujourd'hui pour avoir cette importante discussion.

[La témoin s'exprime en anishinaabemowin et fournit le texte suivant:]

Apiichi-gii-chii-nay-dum Akiinaah o-gii-bii-izah-iing omahh noo-gom.

[Traduction]

Je vous souhaite la bienvenue en m'exprimant un peu dans ma langue.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je m'appelle Cindy Woodhouse-Nepinak. Je suis la cheffe nationale. Je transmets les salutations des 633 Premières Nations fortes et indépendantes aux quatre coins du pays. Nous sommes l'un des groupes autochtones, le plus gros avec 1,4 million de personnes d'un bout à l'autre du pays, et nous représentons plus de 90 % des Autochtones du pays.

Les Premières Nations constituent un groupe très vaste et très diversifié, et je veux donc faire de mon mieux pour essayer de trouver un équilibre quant à notre diversité partout au pays. L'économie du Canada est profondément liée à nos terres et à nos eaux, dont les Premières Nations sont, bien entendu, les gardiens. Les territoires sont riches en minéraux, en forêts et eau douce qui assurent la survie des collectivités d'un océan à l'autre.

Nous sommes ici aujourd'hui pour affirmer que les Premières Nations sont prêtes à travailler en partenariat pour rendre possible une croissance économique durable qui contribuera à la prospérité partagée du Canada pendant des générations, ce qui permettra de proposer des mesures législatives modernes qui reconnaissent que l'eau est un droit fondamental et inhérent — et qui affirment que des mesures de protection des sources d'eau doivent obligatoirement être envisagées dans l'évaluation des grands projets.

Des projets d'une valeur de plus de 600 milliards de dollars doivent être lancés sur nos terres traditionnelles au cours des 10 prochaines années. Ces projets sont susceptibles de générer des billions de dollars. Ils constituent une pierre angulaire de la croissance économique future du Canada, mais ils ne vont pas aller de l'avant sans le soutien des Premières Nations.

Les Premières Nations interviennent déjà directement en ce qui a trait à la production de pétrole et de gaz, à la production d'électricité, aux lignes de transmissions d'électricité, aux corridors énergétiques et dans de nombreux nouveaux projets d'énergie propre. Les exportations d'énergie donnent du travail à des milliers de travailleurs des Premières Nations partout au Canada. Les entreprises de services et les coentreprises qui appartiennent aux Premières Nations procurent leur propre source de revenus, des emplois à long terme ainsi que de la formation et un transfert des compétences pour les jeunes et les travailleurs.

Pour devenir une superpuissance énergétique mondiale, et c'est l'ambition du Canada, il faut accorder la priorité à la participation des Premières Nations et aux partenariats avec elles. Les Premières Nations doivent mener la discussion concernant le développement énergétique sur leurs territoires, ce qui permettra d'assurer le respect des droits inhérents issus des traités et de faire en sorte que leur voix oriente les politiques, les partenariats et les pratiques durables conformément à l'obligation du Canada aux termes de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

• (1535)

Il est également important de reconnaître que les Premières Nations n'ont jamais cédé leurs droits sur les ressources naturelles. Au contraire, ces ententes reconnaissent leur droit inhérent à gérer et à profiter des terres et des eaux sur leurs territoires. C'est pourquoi la Convention sur le transfert des ressources naturelles, qui a été négociée entre le Canada et les provinces des Prairies en 1930, viole les droits des Premières Nations en vertu de ces traités. On a donné aux provinces le contrôle des terres et des ressources publiques sans le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des Premières Nations.

L'imposition unilatérale de ces ententes provinciales compromet la promesse solennelle des traités et entre directement en conflit avec l'honneur de la Couronne. Aujourd'hui, nous redemandons au Canada d'effectuer un examen constitutionnel de ces ententes de transfert des ressources naturelles.

Les minéraux critiques procurent un autre exemple. Le Canada a désigné l'exportation des minéraux critiques comme une priorité nationale pour répondre à la demande mondiale en matière de transition vers l'énergie propre, de défense et de nouvelles applications technologiques, mais les Premières Nations sont disproportionnellement touchées par ces activités d'extraction depuis des générations. On a exclu les titulaires de droits de la prise de décisions ayant une incidence sur leurs terres et leurs communautés ainsi que sur les droits inhérents des Premières Nations et les droits issus des

traités. On les a également exclus du partage des revenus et des ententes sur les retombées. Cette époque est toutefois révolue.

Les Premières Nations se sont prononcées contre le Protocole d'accord entre le Canada et l'Alberta en adoptant à l'unanimité la résolution d'urgence 33/2025. Grâce aux sacrifices de nos ancêtres et à la persévérance des personnes dans cette pièce, les Premières Nations, y compris les Premières Nations côtières, changent le cours des choses. Nous élaborons des stratégies et des recommandations qui reflètent nos priorités, notre leadership et notre approche concernant l'exploitation des minéraux critiques. Lors de notre assemblée de décembre, les chefs ont ouvert la voie en approuvant une stratégie des Premières Nations sur les minéraux critiques qui met l'accent sur la propriété, le partage des revenus, l'approvisionnement, la formation et la protection de l'environnement. Par l'entremise de cette politique nationale et, espérons-le, des discussions qui ont lieu ici aujourd'hui, nous pouvons renforcer définitivement la participation économique des Premières Nations dans la chaîne de valeur des minéraux critiques.

En conséquence, nous avons grandement mis l'accent sur l'infrastructure. Les priorités des Premières Nations en matière d'infrastructure sont des questions prioritaires et d'intérêt national. Pour réaliser pleinement le potentiel économique du Canada et se rendre aux minéraux critiques que le pays souhaite exporter à partir des territoires des Premières Nations, certaines infrastructures sont nécessaires. Il est essentiel que le Canada offre un financement prévisible et une certitude financière afin que les projets visant à combler cette lacune soient réalisés au moyen d'une seule enveloppe.

Je suis impatiente de répondre à vos questions.

*Meegwetch*, monsieur le président.

• (1540)

**Le président:** Merci, madame la cheffe nationale.

Nous allons maintenant passer aux questions et aux commentaires.

Nous commencerons par Mme Stubbs pour six minutes.

**Shannon Stubbs (Lakeland, PCC):** Merci, monsieur le président.

Madame la cheffe nationale, je suis heureuse de représenter les cinq Premières Nations et les quatre établissements métis à Lakeland, sur le territoire visé par le Traité n° 6, et de travailler avec elles.

Vous avez souligné les différents points de vue ainsi que les différentes valeurs, aspirations et ambitions des centaines de Premières Nations du Canada. En tenant compte de cette réalité, pouvez-vous parler de l'obligation de consulter des titulaires de droits, des titulaires de titres et de l'État fédéral en assurant une dynamique bilatérale significative?

**Graeme Reed (conseiller stratégique, Assemblée des Premières Nations):** *Meegwetch* pour la question.

*Meegwetch* à la cheffe nationale de m'avoir invité à l'accompagner.

Comme vous le savez, la consultation et les accommodements sont des obligations constitutionnelles confirmées à l'article 35 et dans de nombreuses décisions rendues par le Cour suprême. Depuis environ 10 ans, nous encourageons la discussion sur ce qu'on entend par consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause ainsi que les échanges sur la manière de respecter les normes minimales énoncées dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et sur la façon dont ces normes sont intégrées dans le processus décisionnel fédéral.

**Shannon Stubbs:** Merci de la réponse. C'est lié aux sujets de discussion de la réunion.

Madame la cheffe nationale, j'ai eu l'honneur de vous rencontrer en juin dernier à une réunion du comité des transports qui portait sur le projet de loi C-5. Comme le projet de loi C-69, le projet de loi C-5 prévoit qu'il revient au Cabinet de trancher. Bien entendu, les Premières Nations perçoivent l'État fédéral... D'après les précédents judiciaires, l'obligation de consulter est clairement une obligation de l'État fédéral.

J'admire beaucoup les membres du Conseil consultatif autochtone rattaché au Bureau des grands projets, mais est-ce que ce sera suffisant pour faire respecter l'obligation de la Couronne de consulter et pour garantir que les décisions résisteront aux contestations, que les Autochtones ont le droit de soumettre?

Je pose la question parce que les conservateurs savent que pour obtenir de la bonne façon l'approbation de grands projets qui profitent aux peuples autochtones et à tous les Canadiens, le gouvernement fédéral n'a d'autre choix que de s'acquitter pleinement de son obligation de consulter.

**Graeme Reed:** Tout à fait. Nous aurions tendance à partager votre opinion, à savoir qu'il est prioritaire de respecter l'obligation de consulter et d'être conciliant, et de progresser vers une reconnaissance complète du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Lorsqu'on a préparé la Loi visant à bâtir le Canada dans le projet de loi C-5, nous étions préoccupés non seulement par les mécanismes décisionnels, mais aussi par le processus qui a permis de faire adopter rapidement cette mesure législative au Parlement sans véritables discussions avec les Premières Nations aux quatre coins du pays. Tant pour ce qui est du contenu que du processus, nous devons tenir compte du rôle précis de la participation des Premières Nations. Les comités consultatifs comme le Comité consultatif autochtone ne suffisent pas.

● (1545)

**Shannon Stubbs:** Je partage moi aussi exactement la même préoccupation et j'ai travaillé fort pendant ces débats pour que le gouvernement fédéral comprenne.

À propos du protocole d'entente dont vous avez parlé, en décembre, les libéraux ont annoncé les travaux de construction du pipeline du Pacifique. Le mois dernier, j'ai demandé au ministre des Ressources naturelles une mise à jour sur les consultations menées jusqu'à maintenant par l'État fédéral avec les Autochtones à propos de ce projet. Il n'a pas pu répondre, mais de toute évidence, ce genre de pipeline relève de la compétence fédérale, tout comme l'obligation de consulter.

Ce genre de pipeline soulèvera différents points de vue de la part des Premières Nations de chaque province. À ce jour, les Premières Nations ont-elles été consultées sur ce projet, ou sur un des 11 pro-

jets que les libéraux fédéraux ont confiés jusqu'à maintenant au Bureau des grands projets, selon ce qu'on sait?

**Graeme Reed:** Je vais commencer en parlant brièvement du protocole d'entente.

La réponse est non. Lors de leur assemblée, les Premières Nations ont clairement exprimé leur préoccupation concernant l'adoption de ce protocole d'entente sans leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Dans la résolution que la cheffe nationale a mentionnée, on demande précisément et à maintes reprises au gouvernement du Canada de tenir compte de ces préoccupations des Premières Nations.

Pour ce qui est des 11 projets confiés au Bureau des grands projets, la participation des Premières Nations varie. Beaucoup de ces projets sont déjà bien avancés. Notre position consiste à tenir compte de la diversité des Premières Nations et aussi à appuyer la considération continue de la façon dont le Bureau de grands projets et la Loi visant à bâtir le Canada fonctionnent, lorsqu'un projet est officiellement confié au Bureau et visé par la Loi.

**Shannon Stubbs:** Dans les débats sur le projet de loi C-69, les conservateurs ont appuyé la promesse de renforcer la capacité des peuples autochtones à participer au processus réglementaire. C'est la raison pour laquelle nous avons aussi soutenu les garanties de prêts et d'autres mesures fiscales que vous avez tous demandées. Il arrive parfois que les Premières Nations doivent s'adresser aux tribunaux pour donner suite à de nombreux problèmes soulevés par la cheffe nationale par l'entremise des processus réglementaires puisque d'autres gouvernements les ignorent dans d'autres dossiers.

Je me demande si vous pouvez expliquer si, oui ou non, à la suite des projets de loi C-69 et C-5, des Premières Nations locales ont pu bénéficier de ce financement pour renforcer leur capacité à participer au processus réglementaire afin que les projets soient approuvés de la bonne façon.

**Graeme Reed:** À propos d'abord du projet de loi C-69, de toute évidence, la principale approche en matière de financement a été maintenue dans la mise au point de certains projets. Le programme de soutien des capacités est important pour appuyer la participation des Premières Nations. Je ne pense pas qu'une seule Première Nation...

**Shannon Stubbs:** J'entends de la part des Premières Nations dans ma collectivité qu'elles n'ont rien obtenu.

**Graeme Reed:** Je m'apprêtais à dire que ce n'était pas assez, même pour celles qui y ont eu accès.

Dans le contexte du projet de loi C-5, nous savons qu'il y a eu la somme de 40 milliards de dollars, mais ce n'est que pour les projets officiellement visés par la Loi visant à bâtir le Canada. D'entrée de jeu, les Premières Nations sont également préoccupées par l'absence de ressources pour appuyer la participation au moyen de ce processus réglementaire.

**Le président:** Merci à vous deux.

Monsieur Clark, vous avez six minutes.

**Braedon Clark (Sackville—Bedford—Preston, Lib.):** Excellent. Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame la cheffe nationale, merci beaucoup d'être ici.

Merci beaucoup à tous nos invités et témoins.

Dans votre déclaration liminaire, madame, vous avez parfaitement résumé le contexte historique, les obligations et le potentiel des projets que le gouvernement examine actuellement et qui pourraient être présentés au cours de la prochaine décennie. Je crois que vous avez mentionné que les 600 milliards de dollars consacrés à ces projets pourraient générer des billions de dollars au cours des prochaines décennies. Bien entendu, c'est une occasion en or, mais comme toutes les occasions, elle présente de véritables défis que nous devons relever ensemble.

Dans votre déclaration liminaire, vous avez abordé deux principes fondamentaux dans la discussion d'aujourd'hui. Le premier est le partenariat et l'autre est la propriété. À votre avis, comment le gouvernement fédéral, en travaillant en partenariat avec les Premières Nations de partout au pays, fait-il la promotion de la propriété pour que ces projets s'accompagnent d'une participation et aient une valeur générationnelle à long terme?

**Benjamin Green-Stacey (directeur développement économique, Assemblée des Premières Nations):** En 2021, on a demandé au ministre responsable de Ressources naturelles Canada d'élaborer un cadre national de partage des avantages. C'était en réponse directe à la mesure 33 du Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

L'une des choses que nous avons constatées, c'est que le travail est au point mort. En fait, on peut probablement dire qu'il a sombré dans une léthargie et qu'il faut lui donner un nouveau souffle, le réinscrire sur la liste des priorités du gouvernement.

Ce qui entre maintenant en jeu, c'est le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones. On a l'occasion de promouvoir la participation et la propriété dans les grands projets. Cependant, cela ne permet pas de s'attaquer aux problèmes fondamentaux auxquels les Premières Nations font face au quotidien dans les communautés. Le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones vise à offrir des occasions aux nations qui sont déjà prêtes à recevoir ce financement et à participer à de grands projets qui profiteront à l'économie canadienne dans son ensemble.

La réalité, c'est que de nombreuses Premières Nations n'en sont pas rendues là. Elles ne sont pas prêtes à saisir l'occasion. Elles font face à des problèmes plus immédiats et plus urgents en matière d'infrastructure, des problèmes qu'elles doivent régler en premier. Pour combler les lacunes en matière d'infrastructure, l'Assemblée des Premières Nations a établi qu'il faut dépenser près de 400 milliards de dollars, et c'est seulement pour que les Premières Nations rattrapent le reste du Canada.

● (1550)

**Braedon Clark:** D'accord. Je pense que vous soulevez des points légitimes; cela ne fait aucun doute. Le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones, comme vous le savez, est passé de 5 à 10 milliards de dollars. Corrigez-moi si je n'interprète pas correctement vos propos, mais je pense que c'est un outil très utile pour les communautés qui sont en mesure d'entreprendre un projet complexe. Il existe toutefois un autre aspect du problème que le programme ne règle pas, n'est-ce pas?

**Benjamin Green-Stacey:** C'est tout à fait exact.

**Braedon Clark:** D'accord.

Je suis également curieux par rapport à certains projets. Y en a-t-il qui figurent, ou non, sur la liste du BGP et auxquels les Premières Nations n'ont pas un accès facile? Par ailleurs, qu'est-ce que

notre gouvernement peut faire pour aplanir ces obstacles et permettre aux groupes de participer aux projets?

**Graeme Reed:** Les Premières Nations participent à des degrés divers aux projets qui ont été renvoyés au BGP. Certains sont visés par des partenariats en capital, et d'autres n'en sont pas encore tout à fait là. Bon nombre d'entre eux n'ont pas encore bénéficié de certains des programmes définis dans la Loi visant à bâtir le Canada, en grande partie parce qu'ils étaient déjà entamés avant la création de cette loi.

En terminant, diverses Premières Nations, comme M. Green-Stacey le disait, s'attendent à des ressources supplémentaires pour répondre aux conditions préalables exigées, même pour participer à l'élaboration de grands projets.

**Braedon Clark:** Oui.

Nous avons parlé du projet de loi C-5, et, comme la cheffe nationale l'a mentionné, les circonstances entourant son adoption ont de toute évidence posé problème. C'était en juin. Je sais que, depuis, le premier ministre et d'autres ont rencontré la cheffe nationale et d'autres dirigeants à quelques reprises.

Pourriez-vous résumer l'évolution de ce processus des 9 ou 10 derniers mois, et nous dire comment nous pouvons continuer d'aller de l'avant pour que les objectifs soient atteints pour toutes les parties intéressées?

**Graeme Reed:** Je pense que les Premières Nations de partout au pays sont reconnaissantes de la volonté du premier ministre et de bien d'autres intervenants de discuter avec elles des répercussions et des possibilités. Or, ces discussions ne règlent pas nécessairement certains des problèmes fondamentaux qui ont été relevés dans la loi et dans les pouvoirs conférés par la loi.

Il est intéressant de nous pencher, d'une part, sur les moyens pour accélérer et soutenir la participation des Premières Nations ainsi que, d'autre part — et je pense que la cheffe nationale a abordé cet enjeu —, sur notre analyse de la question centrale du respect des droits inhérents et des titres des Premières Nations dans toutes les décisions, tous les projets énergétiques et tous les grands projets de développement.

**Le président:** Merci, messieurs Reed et Clark.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez la parole pour six minutes.

**Mario Simard (Jonquière, BQ):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame la cheffe, j'ai trouvé où nous nous sommes vus: c'était le 23 octobre dernier, lorsque vous êtes venue témoigner dans le cadre de notre étude sur les minéraux critiques. Nous avons eu une discussion sur les infrastructures nécessaires.

Tout à l'heure, vous avez un peu parlé du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones. Plus tôt cette semaine, une témoin, Mme Pruden, nous a dit qu'une des difficultés était le manque de soutien technique. En effet, pour compléter les différentes mesures administratives liées au programme de garantie de prêts, ça prend des gens qui ont des connaissances techniques, et elle nous a dit que c'était difficile pour plusieurs communautés d'arriver à le faire.

Si on veut que ce soit un programme efficient et efficace, je ne sais pas ce qui pourrait être mis en place. Je ne sais pas de quelle façon vous voyez ça. Est-ce quelque chose de convivial et de simple? Si vous avez des avis à donner au Comité là-dessus, ça pourrait être fort pertinent.

• (1555)

[Traduction]

**Benjamin Green-Stacey:** Ces difficultés n'existent pas seulement pour le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones. Les obstacles généraux comprennent l'accès limité au capital — et je ne parle pas du capital pour la participation, mais du capital pour une garantie et un cautionnement. Le régime foncier dans les réserves fait qu'il est impossible de se servir de biens immobiliers et d'actifs comme garanties. C'est un obstacle majeur, et toute autre entreprise ou toute autre société du milieu de la construction n'a tout simplement pas à y faire face. Ce n'est pas leur réalité.

Les Premières Nations se heurtent à des obstacles et à des défis uniques lorsqu'elles veulent participer à l'un ou l'autre de ces programmes ou profiter de ces occasions et possibilités de développement économique qui sont absentes des programmes ne tenant pas compte des distinctions. La Loi sur les Indiens donne lieu à des obstacles et à des défis qui doivent être corrigés grâce à des programmes destinés uniquement aux Premières Nations.

[Français]

**Mario Simard:** Merci.

Je vais vous donner un exemple très hypothétique, mais qui est important pour nous, parce que nous travaillons présentement à la production d'un corridor qui permettrait de faire transiter les minéraux critiques, et il y a des Premières Nations qui sont impliquées là-dedans. Nous trouvions que c'était une bonne idée de voir si les Premières Nations pouvaient, grâce au programme de garantie de prêts, devenir des promoteurs d'un projet pareil.

Si je comprends ce que vous dites, il y a beaucoup d'obstacles avant qu'une Première Nation puisse être la promotrice d'un projet d'infrastructure, parce que, sur les titres de propriété, il n'y a pas d'arrimage. C'est ce que je comprends de votre réponse. Néanmoins, est-ce que vous connaissez des cas de figure où des Premières Nations sont propriétaires de ce type d'infrastructure?

Par le passé, j'imagine qu'il y a probablement eu des projets où les promoteurs étaient des Premières Nations. Je suppose que ça s'est déjà fait par le passé. Si nous pensons à des routes qui sont plutôt au Nord, je suppose que ça s'est déjà fait. Y a-t-il un modèle qui est en place et qui permettrait de faciliter ça?

[Traduction]

**Graeme Reed:** C'est une excellente question. L'exemple qui me vient en tête est le projet de transport d'électricité Wataynikaneyap, qui était un partenariat de plusieurs Premières Nations du Nord de l'Ontario pour approvisionner de nombreuses réserves en énergie.

Il y a d'autres exemples. Je ne peux pas les nommer à brûle-pourpoint, mais je peux certainement faire un suivi par écrit pour répondre à cette question.

**Benjamin Green-Stacey:** Je ne parlerai peut-être pas de projets précis, mais je peux revenir à certains des défis. La nouvelle relation financière est évidemment un pas dans la bonne direction pour nous détourner des programmes. Or, le mécanisme a toujours été sous-financé, et l'indexation de 2 % ne correspond même pas à l'inflation. Les défis auxquels font face les Premières Nations compte

tenu de leur capacité à participer à l'une ou l'autre des étapes du cycle de vie d'un projet — que l'on pense aux études de faisabilité, à la diligence raisonnable et aux évaluations techniques — ne seront tout simplement pas réglés par les programmes.

Encore une fois, c'est un problème ou défi qui fait en sorte que, à moins de déjà détenir ces capacités, vous ne pourrez pas participer pleinement aux projets. Les programmes comme le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones excluent certains groupes. Ils sont absolument formidables et merveilleux, et les groupes qui sont capables de participer aux projets et qui sont à un stade leur permettant d'y participer tireront parti de ces programmes. Or, les nations qui n'ont pas déjà cette infrastructure bureaucratique et cette capacité de participer aux projets seront encore plus à la traîne.

• (1600)

[Français]

**Mario Simard:** Si vous avez des cas de figure de projets d'infrastructure, qu'ils soient énergétiques ou routiers, j'aimerais que vous les soumettiez au Comité et que vous précisiez la façon dont ça a été fait.

Tout à l'heure, vous avez précisé qu'il y a des problèmes plus importants en matière d'infrastructure au sein des communautés autochtones. Est-ce possible de faire un maillage entre des projets d'infrastructure qui sont importants pour vous et qui aident la communauté, mais qui, en même temps, servent au développement économique? Si vous avez de l'information à soumettre au Comité à cet égard, ce serait fort pertinent.

**Le président:** Merci.

[Traduction]

Chers collègues, comme je l'ai mentionné, la cheffe nationale va devoir partir sous peu.

Madame la cheffe nationale, je me demande si vous pourriez rester huit autres minutes. Est-ce possible? Nous aurions ainsi le temps d'entendre des interventions rapides de trois minutes, trois minutes et deux minutes respectivement.

Nous passons maintenant à M. Malette, qui dispose de trois minutes.

**Gaëtan Malette (Kapusksing—Timmins—Mushkegowuk, PCC):** Merci, monsieur le président.

Madame Woodhouse-Nepinak, merci beaucoup de comparaître devant nous.

Nous avons parlé tout à l'heure de tous ces grands projets qui pourraient voir le jour. Ils offrent de grandes possibilités.

À l'heure actuelle, environ 6 % des Autochtones travaillent dans le secteur de l'énergie. À l'avenir, comment pouvons-nous accroître notre main-d'œuvre autochtone? Que devrions-nous faire? À mon avis, c'est probablement crucial. Comment pouvons-nous aider?

**Cheffe nationale Cindy Woodhouse-Nepinak:** Je vous remercie de la question et je vous présente mes excuses. Je ne suis pas dans mon assiette. Je dois voir à quelque chose concernant mon cousin. Quoi qu'il en soit, je dois bientôt rentrer chez moi.

Il y a tellement de façons — et mes experts sont ici pour les expliquer — d'aider les Premières Nations. On peut avoir recours aux investissements, bien sûr, et je sais que les premiers ministres des provinces et des territoires se réuniront plus tard cette année. Je demande à toutes les personnes ici présentes de tenter d'apporter des changements à l'échelle nationale au traitement des Premières Nations sur leurs propres terres.

Même lorsque nous parlons des problèmes liés aux banques... J'ai rencontré un ministre plus tôt aujourd'hui pour parler de la nécessité de nous inclure dans un programme. L'une de ses réponses a été: « Eh bien, nous allons travailler avec les provinces et les territoires. » J'ai répondu: « Mais ce n'est pas... » Comme nous sommes assujettis à la Loi sur les Indiens et que nous nous trouvons dans des communautés de Premières Nations, nous sommes souvent exclus des transferts provinciaux.

Je sais que ce sont des discussions très difficiles, mais il est très important que nous nous réunissions pour en parler. Je suis heureuse que le premier ministre et les premiers ministres de tout le pays nous aient enfin invités. Après plus de 20 ans, nous allons enfin être à la table ensemble pour parler de certains résultats. Il ne faudrait toutefois pas discuter seulement tous les 20 ans.

Je demande à la Chambre et aux provinces de poursuivre le dialogue et de trouver des solutions afin que nous puissions changer la trajectoire de notre pays pour en faire le meilleur pays qui soit. Si nous comblons le déficit d'infrastructure pour les Premières Nations, nous serons en tête des pays du G7 dans le monde entier. Nous écarterions ainsi les droits de douane illégaux de M. Trump et nous pourrions vivre dans un pays regorgeant de qualités. Or, pour ce faire, nous devons coopérer et nous assurer de débloquer les investissements les uns avec les autres et de partager la prospérité de notre pays.

En ce qui concerne les systèmes bancaires, j'ai abordé la question avec d'autres interlocuteurs ce matin. Nous en avons longuement discuté parce qu'il faut pratiquement que les Premières Nations viennent à Ottawa pour demander à la ministre une garantie de prêt ministérielle. À quel village, municipalité ou ville impose-t-on ce fardeau? Je sais que nous avons beaucoup de travail à faire pour assainir notre relation, mais partons du bon pied. Il y a tellement...

Assurons-nous également d'investir dans l'éducation et la formation des jeunes. Nous avons entendu cet objectif auparavant, mais passons réellement à l'action. Ciblons les jeunes et donnons-leur la chance de travailler. Je trouve que nous dépendons trop de la venue de travailleurs étrangers alors que nous avons un grand bassin inexploité de jeunes membres des Premières Nations.

• (1605)

**Le président:** Merci, madame la cheffe nationale et monsieur Malette.

Nous allons écouter M. Hogan pendant trois minutes ou moins.

**Corey Hogan (Calgary Confederation, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Je suis très heureux de vous revoir, madame la cheffe nationale.

Au cœur de cette discussion, il est question d'élargir les ambitions en matière d'exportation d'énergie alors que vous soulignez des préoccupations croissantes sur des engagements antérieurs dans ce domaine qui n'ont pas été respectés. Les possibilités ne peuvent se concrétiser qu'en partenariat. À mesure que les exigences et le

contexte mondiaux changent, nous voulons tirer parti des possibilités afin que nous tous — les Premières Nations et les autres groupes — puissions en bénéficier, prospérer et affermir notre sécurité.

Vous avez cerné de nombreux défis de diverses formes. Certains existent depuis longtemps et d'autres sont présents aujourd'hui — la plupart d'entre eux, bien franchement, existent encore aujourd'hui. Les capacités sont financées, mais peut-être pas suffisamment. Les nations ont des débouchés à leur portée, mais à des degrés divers.

Comment pouvons-nous mettre à l'échelle un système imparfait et mal adapté? Pouvons-nous mettre à l'échelle un tel système? Quels programmes sont prêts à être élargis et quels programmes doivent être fondamentalement repensés?

**Cheffe nationale Cindy Woodhouse-Nepinak:** Nous pourrions vous écrire un mémoire complet à ce sujet.

**Corey Hogan:** C'est parfait, nous raffolons des mémoires.

**Cheffe nationale Cindy Woodhouse-Nepinak:** Nous pouvons vous donner toutes les solutions.

Je vais laisser M. Reed répondre.

**Graeme Reed:** Je vais commencer, puis M. Green-Stacey pourra renchérir.

J'aimerais revenir sur le point soulevé par mon collègue au sujet de la réduction du déficit d'infrastructure, qui est vraiment le fondement pour garantir la parité pour les Premières Nations partout au pays.

Des nombres précis sont rattachés à la carboneutralité et à l'adaptation dans ces 30 milliards de dollars pour l'adaptation et ces 29,6 millions de dollars pour la carboneutralité. Il s'agit dans les deux cas d'investissements permettant aux Premières Nations de renforcer leur capacité pour réellement participer aux projets.

Nous parlons d'exportations d'énergie. Parallèlement, nous savons que les Premières Nations d'un océan à l'autre continuent d'utiliser des génératrices au diésel et d'avoir besoin d'investissements pour soutenir le développement d'énergies propres dans leurs communautés. Ce processus a été entamé grâce à des programmes précis, mais, comme bien d'autres, ils sont sous-financés.

Il ne s'agit pas seulement d'élargir les programmes; il faut aussi considérer les Premières Nations comme des partenaires directs et les traiter comme des gouvernements, et non comme des bénéficiaires de programmes qui ne sont pas destinés aux Premières Nations.

**Le président:** Vous avez le temps de poser une question très brève, monsieur Hogan.

**Corey Hogan:** Non merci, monsieur le président. Cette réponse me suffit.

Merci.

**Le président:** C'est très bien.

Pour terminer, nous écoutons M. Simard.

[Français]

Vous avez la parole pour deux minutes.

**Mario Simard:** Merci, monsieur le président.

Je vais être très bref.

Monsieur Reed, je veux juste conclure sur quelque chose de très ironique que vous venez de dire. Nous parlons d'exportation d'énergie et d'infrastructure alors que, dans vos propres communautés, il y a des problèmes d'accès à l'énergie.

Là où il y a un problème, il y a parfois une occasion. Si jamais vous pouvez nourrir le Comité à propos d'infrastructures en énergie qui peuvent vous servir et qui peuvent en même temps servir à développer des projets miniers ou d'autres types de projets, je pense que ça pourrait être fort pertinent pour nous. Ce serait aussi fort pertinent d'avoir votre point de vue précisément là-dessus. Nous pourrions faire d'une pierre deux coups et peut-être répondre à vos besoins en infrastructure tout en développant ça.

On ne pourra pas répondre à ça en deux minutes, mais, si vous avez des informations à transmettre au Comité, nous vous en serions reconnaissants.

[Traduction]

**Graeme Reed:** Les Premières Nations comptent le plus grand nombre de projets d'énergie propre au pays. Les Premières Nations travaillent à plus de 2 700 projets qui mettent l'accent sur l'exploitation de l'énergie propre. Bon nombre de ces projets visent à répondre aux besoins particuliers des communautés et à mettre cette énergie à profit pour des éléments essentiels soulevés par la cheffe nationale — l'éducation, la formation ou l'infrastructure.

Les Premières Nations se servent de bon nombre de ces projets pour engendrer leurs propres revenus qu'elles investissent ensuite dans l'infrastructure nécessaire pour combler le déficit d'infrastructure.

Nous pouvons vous donner de nombreux exemples en ce sens.

[Français]

**Mario Simard:** Merci.

[Traduction]

**Le président:** Merci.

Merci, madame la cheffe nationale, de votre témoignage de cet après-midi. Je vous remercie de vos commentaires et de vos échanges fructueux avec les députés. Ils sont vraiment essentiels pour notre étude sur les exportations d'énergie.

Je vous souhaite un bon voyage. Je vous verrai probablement à bord d'un avion très bientôt, parce que nous faisons tous les deux des allers-retours entre le Manitoba et Ottawa.

Nous allons passer à la prochaine partie de notre réunion.

Nous allons faire une courte pause. La séance est suspendue pendant 10 minutes, car nous allons passer à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

• (1610) \_\_\_\_\_ (Pause) \_\_\_\_\_

• (1640)

[La séance publique reprend.]

**Le président:** Chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Je crois que l'autrice de la motion va nous l'expliquer. Je dresse une liste d'intervenants.

**Shannon Stubbs:** Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité, de votre indulgence, car ce sujet est important.

J'aimerais proposer la motion suivante, dont j'ai donné avis le 20 février:

Que, dans le prolongement de son étude sur les exportations énergétiques canadiennes, le Comité tiende une réunion supplémentaire et, aux fins de cette réunion, invite Gregory Ebel, président et chef de la direction d'Enbridge, pour une heure, seul, et que cette réunion ait lieu dès que possible.

Je présente cette motion parce que les libéraux prétendent qu'ils veulent que le Canada devienne une superpuissance énergétique et que de grands projets se réalisent. Au cours de la dernière décennie, les conservateurs n'ont cessé de demander aux libéraux de rendre les lois, les politiques, les taxes et le cadre réglementaire concurrentiels, principalement à l'égard des États-Unis, et de bâtir des infrastructures pour l'exportation d'énergie ne se limitant pas aux États-Unis. Ce pays est actuellement le plus grand client et concurrent du Canada, car il a forgé sa propre indépendance énergétique.

La dernière décennie s'est faite sous le signe de politiques minant l'exploitation des ressources. Il a été question de deux pipelines pour l'exportation — dont un pour le marché asiatique, qui avait été approuvé par l'ancien gouvernement conservateur fédéral. L'ancien premier ministre libéral y a opposé son veto au lieu de refaire les consultations auprès des Autochtones. C'est d'ailleurs ce que les libéraux ont dû faire dans le cadre de leurs propres consultations auprès des Autochtones lors de l'évaluation de l'agrandissement du pipeline Trans Mountain.

Le projet de pipeline d'ouest en est aurait assuré la sécurité énergétique de tous les Canadiens. De plus, il aurait créé un potentiel d'exportation vers l'Europe. Malgré un large soutien dans tout le pays — de l'Alberta au Canada atlantique, et absolument partout entre ces deux régions —, le promoteur a dû abandonner sa proposition en raison de l'incertitude réglementaire et des règles du jeu que les libéraux fédéraux se plaisaient à changer.

C'est désastreux pour ceux — dont je suis — qui croient que le Canada devrait être le fournisseur mondial de choix en matière d'énergie. Nous croyons qu'il peut approvisionner nos alliés et les régions du monde qui ont besoin de plus grandes sources d'énergie pour leur propre industrialisation afin de faire contrepoids à des régimes hostiles, dans un contexte géopolitique de plus en plus hasardeux.

Le Canada possède la quatrième réserve de pétrole en importance au monde. La majorité de ces ressources se trouvent dans les sables bitumineux. Nous avons déjà été au troisième rang, mais l'Iran a découvert d'autres gisements, de sorte que le Canada figure maintenant au quatrième rang. Quarante pour cent du pétrole brut et du gaz naturel canadiens proviennent de sources conventionnelles. Tout le monde devrait s'inquiéter de savoir que le président et chef de la direction d'Enbridge — le promoteur du pipeline Northern Gateway — avait l'appui de toutes les Premières Nations habitant le long de ce tracé, tant en Alberta qu'en Colombie-Britannique. Elles ont travaillé longtemps et avec ardeur pour conclure des ententes d'avantages mutuels et d'autres dispositions avec le promoteur.

L'ancien premier ministre, Justin Trudeau, a opposé son veto à ce pipeline au lieu d'opter pour ce partenariat. Avant d'abandonner ce projet, il n'a certainement pas consulté toutes les communautés autochtones qui comptaient sur cette infrastructure pour subvenir à leurs besoins et assurer leur avenir. Ce fut une lourde perte pour tous les Canadiens, partout au pays. Le monde serait tout à fait différent aujourd'hui. Le sort du Canada serait différent aujourd'hui sur le plan de l'autonomie, la sécurité, la souveraineté, l'unité et les possibilités économiques si ces deux pipelines avaient vu le jour.

• (1645)

Étant donné qu'un protocole d'entente a été annoncé entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta, que la première ministre de l'Alberta a dû réunir trois promoteurs pour présenter ce projet au gouvernement fédéral, et qu'un pipeline interprovincial conçu pour l'exportation — le pipeline vers le Pacifique que le premier ministre a promis — relève exclusivement et irréfutablement de la compétence fédérale, il est profondément alarmant que le président et chef de la direction d'Enbridge, en partie en raison de l'expérience de la société avec le pipeline Northern Gateway, ait déclaré: « Je ne pense pas que les investisseurs ou les entreprises d'infrastructure devraient assumer tous les risques liés au développement dans les pays où ils ont eu des problèmes par le passé. » Il parle ici, bien sûr, des problèmes créés par le Canada et le cadre fédéral.

Les conservateurs ont toujours demandé aux libéraux de régler les problèmes fondamentaux, soit ceux liés à toutes les lois et à tous les règlements anti-développement qu'ils énumèrent eux-mêmes dans le projet de loi C-5 et, ce faisant, d'admettre que c'est un frein à la construction. Par conséquent, je crois qu'il s'agit d'un sujet extrêmement important dont les membres du Comité doivent discuter et qu'il nous incombe d'entendre le président et chef de la direction d'Enbridge. Toutes les sociétés de pipelines au Canada sont des exploitants importants en soi, mais, de toute évidence, Enbridge est un promoteur qui pourrait construire un pipeline vers le Pacifique si le gouvernement fédéral est sérieux et veut vraiment tenir cette promesse qui relève de sa compétence — c'est indéniable — de construire ce pipeline interprovincial destiné à l'exportation.

Il ne s'agit pas d'une question sur laquelle deux premiers ministres provinciaux doivent s'entendre. Le gouvernement fédéral doit absolument ici faire figure de leader. Il doit s'acquitter de ses responsabilités et montrer aux Canadiens qu'il joindra le geste à la parole au sujet de ce pipeline, comme il l'a promis.

Je suis convaincue que tous les membres du Comité comprennent ici toute l'importance de voir les libéraux tenir la promesse qu'ils ont faite aux Albertains et à la majorité des Canadiens qui ont toujours appuyé, mais qui le font maintenant plus que jamais, la construction de pipelines d'exportation en dehors des États-Unis. Tous les députés savent, comme tous les Canadiens, que c'est plus important que jamais.

Chers collègues, ce sont les raisons pour lesquelles j'ai présenté cette motion. J'espère que vous appuierez la tenue d'une réunion supplémentaire sur l'étude des exportations d'énergie, puisqu'il est tout à fait pertinent d'entendre ce promoteur du secteur privé qui exprime des réserves quant à la capacité des promoteurs du secteur privé de construire des pipelines qui traversent des frontières provinciales pour l'exportation. Quel que soit votre point de vue sur la question de savoir si davantage de pipelines devraient être construits au Canada ou si le pétrole et le gaz devraient continuer d'être exploités au Canada, il me semble, par souci d'équité, d'honnêteté, et pour joindre le geste à la parole, qu'il est évident que les

membres du Comité doivent appuyer cette motion et tenir cette réunion supplémentaire, étant donné que c'est, apparemment, précisément la raison pour laquelle nous menons tous cette étude sur l'importance des exportations d'énergie pour le Canada.

• (1650)

**Le président:** Merci, madame Stubbs.

Trois membres ont levé la main: M. Guay, M. Hogan et M. Danko.

Nous allons commencer par vous, monsieur Guay.

**Claude Guay:** Oui, monsieur le président.

Je crois que nous nous sommes entendus, alors je ne sais pas si je dois proposer un amendement pour retirer le mot « seul » de la motion. Nous l'appuierons si nous pouvons supprimer le mot « seul », afin que le PDG d'Enbridge puisse venir en ayant le soutien adéquat de ses collaborateurs.

Si Mme Stubbs est d'accord, nous le sommes aussi.

**Le président:** C'est un amendement favorable.

**Shannon Stubbs:** Absolument. Merci. Je vous en suis reconnaissante.

**Le président:** D'accord. J'en prends bonne note.

(L'amendement est adopté. [ Voir le Procès-verbal ])

**Le président:** Monsieur Hogan, vous avez la parole.

**Corey Hogan:** Je n'ai rien à ajouter.

**Le président:** Monsieur Danko.

**John-Paul Danko:** Merci, monsieur le président.

Je suis heureux que nous ayons l'occasion de poser des questions à Enbridge au Comité. Cela présente un intérêt particulier pour Hamilton, dans ma circonscription. Il y a deux pipelines d'Enbridge dans la région.

La canalisation 5, qui va du Midwest américain à Sarnia, est essentielle pour l'économie de l'Ontario. Elle transporte, je crois, du pétrole extrait par fracturation du Midwest américain. Comme elle traverse la frontière, il y a un risque important pour l'économie de l'Ontario en raison des tensions actuelles avec les États-Unis. L'autre est la canalisation 9, qui traverse Hamilton. C'est une source de préoccupations environnementales depuis des années. Elle est considérée comme présentant un risque élevé de rupture et a des antécédents de fuites. Les Autochtones dans la région s'y opposent.

J'aimerais beaucoup savoir ce qu'Enbridge a à dire sur ces deux enjeux locaux pour l'Ontario et ma circonscription. J'espère, encore une fois, que ce que l'on veut, c'est ne plus dépendre des sources américaines s'il y a de meilleures options.

Merci.

**Le président:** Nous allons entendre Mme Stubbs, puis M. Waugh.

**Shannon Stubbs:** Non, j'interviendrai après.

**Le président:** Monsieur Waugh, j'ai oublié de vous souhaiter la bienvenue au Comité, le meilleur comité de la Colline du Parlement, comme vous le savez. Vous en faites maintenant partie. Allez-y, s'il vous plaît.

**Kevin Waugh (Saskatoon-Sud, PCC):** J'aime beaucoup cette motion. J'ai rencontré Gregory Ebel à plusieurs reprises, principalement parce qu'Enbridge construit des pipelines dans ma province, la Saskatchewan.

C'est un pipeline important pour le pays. Je le dis non seulement parce que cela a une incidence sur le secteur de l'énergie en Alberta et en Colombie-Britannique, mais aussi parce que je veux que les gens sachent que nous avons une aciérie à Regina, en Saskatchewan, Evraz, qui produit des tuyaux fabriqués à 100 % au Canada. Cette usine compte plus de 1 000 travailleurs syndiqués.

Je veux que les membres du Comité sachent aussi que l'arrêt, la semaine dernière, du projet d'expansion de 8,25 milliards de dollars promis par Canadian Natural Resources a provoqué une onde de choc dans toute l'industrie. C'est pourquoi nous avons besoin d'Enbridge en ce moment. L'annonce de CNRL de ne pas aller de l'avant avec son expansion n'est pas une bonne nouvelle. Nous avons besoin d'emplois. Quand on voit ce qui se passe en Iran actuellement... Le Canada dispose de ressources énergétiques en abondance qu'il peut offrir au reste du monde.

Je pense que cette motion visant à faire comparaître M. Ebel devant le Comité pour parler d'Enbridge est une bonne nouvelle. Ils ont dépensé beaucoup d'argent au pays, et je pense qu'ils ont besoin de partenaires pour aller de l'avant avec le pipeline Alberta-Colombie-Britannique. Je pense qu'il serait sage que le Comité les entende.

• (1655)

**Le président:** Merci, monsieur Waugh.

Nous allons passer à M. Guay, puis, je l'espère, conclure avec M. Simard.

**Claude Guay:** Monsieur le président, je propose que nous votions sur la motion.

**Le président:** Chers collègues, je ne suis pas certain que nous ayons besoin de voter.

Un amendement favorable a été accepté. Est-ce exact?

**Shannon Stubbs:** Puis-je faire un dernier commentaire?

**Le président:** Oui, rapidement.

**Shannon Stubbs:** Merci, chers collègues.

[Français]

**Mario Simard:** Non, il a demandé le vote.

**Claude Guay:** J'ai demandé un vote.

**Mario Simard:** S'il a demandé le vote, nous ne pouvons pas...

**Claude Guay:** Finis, les discours.

[Traduction]

**Le président:** Nous ne votons pas lorsque nous avons un consensus, mais nous allons simplement mettre la question aux voix.

**Claude Guay:** Si tout le monde est d'accord, nous avons l'unanimité.

**Shannon Stubbs:** Oui, je pense que nous sommes tous d'accord. Je voulais simplement remercier M. Danko de son soutien et de sa bonne volonté, car, bien sûr, c'est l'ancien gouvernement conservateur qui a procédé à l'inversion de la canalisation 9B afin d'acheminer, depuis l'Ouest, des ressources énergétiques pour alimenter l'aé-

roport Pearson en Ontario et le Québec. C'est aussi la raison pour laquelle les conservateurs exhortent vraiment les libéraux...

**Claude Guay:** J'invoque le Règlement.

**Shannon Stubbs:** ... à apporter de la stabilité à la canalisation 5 pour les raisons que vous avez mentionnées très exactement.

Merci, et j'espère avoir votre appui.

**Le président:** Madame Stubbs, il y a un rappel au Règlement.

**Claude Guay:** J'ai demandé le vote, monsieur le président. Passons au vote, s'il vous plaît.

**Le président:** Monsieur le greffier.

**Le greffier du Comité (Jean-Luc Plourde):** [Inaudible]

**Le président:** Sur le plan de la procédure, chers collègues, elle avait la parole.

Voulez-vous conclure rapidement, madame Stubbs? Il y a consensus.

**Shannon Stubbs:** Je vous remercie, monsieur le président, car je ne comprends pas toujours très bien les règles dans cette auguste institution, mais je pense que ça va.

**Le président:** Chers collègues, nous avons eu une bonne réunion. Il y a consensus. Avons-nous besoin d'un vote? Je ne pense pas. Nous avons eu un amendement favorable.

(La motion modifiée est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

**Le président:** Nous allons inviter M. Ebel. Nous sommes d'accord.

S'il n'y a rien d'autre, nous allons lever la séance. Oh, il reste autre chose.

**Shannon Stubbs:** Oui, en effet. Laissez-moi le temps de me démêler.

Merci, chers collègues, pour un si bon...

**Le président:** Je pense que M. Simard a levé la main.

**Shannon Stubbs:** Je pense que vous m'avez donné la parole en premier, cependant.

**Le président:** Oui, allez-y.

**Shannon Stubbs:** Merci.

Je vous remercie de cette discussion et des signes de collaboration de la part de tous les membres.

J'aimerais proposer la motion dont j'ai donné avis le 10 mars. La motion est la suivante:

Que, pour donner suite à son étude sur les exportations d'énergie canadiennes, le Comité tienne des réunions supplémentaires au sujet de la décision de Canadian Natural Resources Limited de reporter l'expansion de la mine Jackpine, d'une valeur de 8,25 milliards de dollars, en raison du manque de certitude entourant la tarification du carbone et les règles relatives aux émissions de méthane, et que, aux fins de ces réunions, le Comité invite les témoins suivants:

- Scott Stauth, président, Canadian Natural Resources Limited;
- L'honorable Tim Hodgson, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- Julie Dabrusin, ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature;
- Dianna De Sousa, PDG, Chambre de commerce de Fort McMurray;
- Heather Exner-Pirot, chercheuse principale et directrice du département Énergie, ressources naturelles et environnement, Institut Macdonald-Laurier;
- Lisa Baiton, présidente et PDG, Association canadienne des producteurs pétroliers.

**Le président:** Chers collègues, nous sommes saisis d'une motion.

Je vois M. Hogan ou M. Simard.

**Corey Hogan:** Il était le premier.

[Français]

**Mario Simard:** Pardon, monsieur le président, mais j'avais levé la main avant...

[Traduction]

**Le président:** Je suis désolé. Je pensais que nous avions recommencé.

Allez-y, monsieur Simard.

[Français]

**Mario Simard:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je pense que cette motion fait l'objet d'un moins grand consensus. Je serais donc prêt à voter tout de suite. Soyons expéditifs.

[Traduction]

**Shannon Stubbs:** Monsieur le président, je pense...

**Le président:** Chers collègues, sur le plan de la procédure, si quelqu'un veut prendre la parole, il est autorisé à le faire. On ne peut pas simplement demander le vote.

Est-ce exact, monsieur le greffier?

**Le greffier:** À la Chambre, il n'y a pas de mise aux voix.

**Le président:** C'est exact.

**Claude Guay:** Pouvons-nous proposer de lever la séance?

**Le président:** Une motion d'ajournement est toujours recevable.

**Un député:** Monsieur Simard, propose de lever la séance.

**Shannon Stubbs:** Monsieur le président, je pense que ce que vous voulez dire, c'est que j'ai encore la parole.

[Français]

**Mario Simard:** Ce que je comprends, c'est que j'avais encore la parole.

[Traduction]

**Le président:** Eh bien...

[Français]

**Mario Simard:** Si nous ne votons pas, je serais prêt à ajourner le débat sur cette question-là. Je ne pense pas qu'il y ait de consensus et je pense que nous allons perdre beaucoup de temps. Je serais donc prêt à ajourner le débat.

[Traduction]

**Le président:** M. Simard avait la parole. Il propose de lever la séance. C'est une motion dilatoire.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4.)

● (1700)

**Le président:** Chers collègues, la séance est levée.

C'était une bonne réunion. Il y a eu un peu de problèmes à la fin.

Je vous souhaite une excellente fin de semaine.

---







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>